

À la une

Places en crèche : les initiatives, isolées, des ordres d'avocats

Après Nantes et Marseille, le barreau de Bordeaux va ouvrir une crèche pour les jeunes enfants de ses avocats, tandis qu'une garderie d'urgence pourrait voir le jour à Paris. Éclairage.



© F.masayuki

Actualité

Recrutements dans les tribunaux : les prévisions par cour d'appel

focus

Doctrine

Le contentieux URSSAF à l'épreuve du Code des relations entre le public et l'administration

étude par François TAQUET et Nicolas TAQUET

Jurisprudence

Action en responsabilité contre l'avocat : attention au nouveau point de départ du délai de prescription !

note par Géraldine MAUGAIN sous Cass. 1^{re} civ., 14 juin 2023

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Emmanuel DREYER

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

• François FOURMENT

Professeur à l'université de Tours

AVEC LA PARTICIPATION DE

Guillaume BEAUSSONIE et Stéphane DETRAZ



Les Entretiens du Dommage Corporel 2023

➤ **JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**
9H00-17H00 / Salons Hoche (Paris 8^e)



Sous la direction scientifique de spécialistes de droit du dommage corporel :
Claudine Bernfeld, avocate au barreau de Paris, Cabinet Bernfeld Ojalvo Associé,
présidente de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)
et **Frédéric Bibal**, avocat au barreau de Paris, Cabinet Bibal, vice-président de l'ANADAVI,
délégué général de l'Antenne Nationale de documentation sur le dommage corporel (ANADOC)

➤ PROGRAMME

08H45 Accueil des participants
09H00 Début de la formation

Revue de jurisprudence de droit du dommage corporel

Samuel Ittah, conseiller référendaire à la
deuxième chambre civile de la Cour de cassation
Claudine Bernfeld
Frédéric Bibal

Questions et débats
12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

Cas pratiques

Actualisation des connaissances au moyen
de cas pratiques développés par des avocats
spécialisés

Jérôme Charpentier, avocat au barreau de Paris,
spécialiste du droit du dommage corporel
Claudine Bernfeld
Frédéric Bibal

Questions et débats
17H00 Fin de la formation

➤ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit du dommage corporel
- Maîtriser les impacts de ces évolutions sur la pratique
- Acquérir une méthodologie efficace pour le traitement de ses dossiers

➤ PUBLICS CONCERNÉS

Avocats, magistrats, assureurs, juristes
Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit du dommage corporel

➤ LES + DES ENTRETIENS GAZETTE DU PALAIS

- Un panorama de l'actualité jurisprudentielle incontournable avec l'éclairage d'un magistrat
- Des cas pratiques permettant la discussion selon un mode contradictoire

Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale en vigueur au 23 novembre 2023.
Devant le succès rencontré lors des précédentes éditions, une nouvelle salle a été choisie pour mieux accueillir les participants. Pas de captation ni d'autres sessions organisées. Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours ouvrés avant la manifestation !

TARIF : 945 € HT (1134 € TTC)

INSCRIPTION : <https://text.so/eFoOmw>
Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : Mercredi 22 novembre 2023 à 12H

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
07 63 74 11 90 / claire.lorentz@lextenso.fr



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL453e9 ■ Places en crèche : les initiatives, isolées, des ordres d'avocats 3
- GPL453f4 ■ Protection sociale des collaborateurs : le point sur la maternité et la paternité 6
- GPL453g3 ■ Recrutements dans les tribunaux : les prévisions par cour d'appel 8
- GPL453g2 ■ « La FFCM va participer activement à la politique de l'amiable »
entretien avec Romain CARAYOL 10


Retour sur

- GPL453f6 - Indépendance de la justice : opposition des policiers et des magistrats sur l'affaire de la BAC Sud de Marseille
par Caroline DUPUY 12

Doctrine

- GPL453a1 ■ Le contentieux URSSAF à l'épreuve du Code des relations entre le public et l'administration
étude par François TAQUET et Nicolas TAQUET 14

Jurisprudence

- GPL453a3 ■ Action en responsabilité contre l'avocat : attention au nouveau point de départ du délai de prescription !
note par Géraldine MAUGAIN sous Cass. 1^{re} civ., 14 juin 2023 19
- GPL453f7 ■ PLU : comment s'apprécient les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives et aux voies publiques ?
note par Olivier LE BOT sous CE, 1^{re}-4^e ch. réunies, 5 juill. 2023 22
- GPL452s7 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 25
- GPL452o7 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31
- GPL452t9 ■ Chronique de jurisprudence de droit des transports
par Jean Arié LÉVY <https://lext.so/GPL452t9> 

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE 35

Sous la responsabilité scientifique de
Emmanuel DREYER et François FOURMENT